

# LES GESTES BARRIERE

POUR LA PRATIQUE DE LA PECHE / COVID-19



Afin de pratiquer notre loisir en toute sécurité et lutter contre le COVID-19, la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Cher vous invite à respecter les gestes barrière propres à la pêche.



Pratiquer la pêche seul et s'isoler le plus possible.



Si vous devez vous approcher d'un autre pêcheur pour l'aider, porter un masque.



Respecter une distance de 5 mètres minimum entre chaque pêcheur.



Emmener du gel hydroalcoolique et se laver les mains régulièrement.



Veiller à pêcher avec votre propre matériel et à ne pas le prêter.



Tousser ou éternuer dans votre coude ou dans un mouchoir à usage unique.



Pêcher seul sur votre bateau ou avec une personne du même foyer.



Jeter vos masques, vos mouchoirs ou vos déchets dans une poubelle.



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades.

**Amis pêcheurs, soyons responsables et exemplaires en respectant les gestes barrières et la distanciation physique.**